

Nombre :

de Membres en exercice

29

de Présents

25

de Votants

29

Quorum

15

Date de convocation : 9 septembre 2026

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
15 septembre 2026 - 20 heures**

L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre,

Le Conseil municipal de la Commune de VAL-AU-PERCHE,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Sébastien THIROUARD, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. THIROUARD, LHÉRAULT, LLORENS, MME SEMELY, M. ERB, MMES PELLETIER, MOULIN, M. VALLET, MME TURMEL, MM. DEBRAY, MET, MMES PERDU, GALPIN, M. REFRAY, MMES SINEAU, JUPIN, DESIL, M. TROHEL, MME JULIEN, M. ERNST, MME MUNOZ, M. BEAUMONT, MME BRUNEAU, M. POGGIOLI, MME VAIL.

ABSENTS EXCUSÉS : MME MOUSSET L. (pouvoir à MME SEMELY), MM. ANDRÉ (pouvoir à M. THIROUARD), MOUSSET D. (pouvoir à M. LHÉRAULT), FRANCOIS (pouvoir à MME BRUNEAU).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DEBRAY.

Ordre du jour :

1. **Désignation d'un secrétaire de séance**
2. **Approbation du Procès-Verbal du Conseil municipal du 30 juin 2026**
3. **Assainissement :**

Intervention de la SAUR pour la présentation du Rapport Annuel du Délégué (RAD) 2025 du réseau collectif des eaux usées

- 3.1. Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité de Service (RPQS) 2025 du réseau collectif des eaux usées

4. **Gouvernance :**

- 4.1. Élection des Maires délégués,

- 4.2. Communication des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le Conseil municipal

5. **Habitat :**

- 5.1. Approbation du prix de vente du terrain situé 27, avenue des Loges pour un projet de construction de logements sociaux par le promoteur Nexity

6. **Mobilité :**

- 6.1. Approbation de la convention avec SNCF « Gares et Connexions » pour la réouverture de l'espace Voyageurs de la gare Le Theil-La Rouge

7. **Éclairage public :**

- 7.1. Autorisation de signature des conventions relatives à la convention-cadre du 20 octobre 2021 avec le TE61

8. **Restauration scolaire :**

- 8.1. ~~Approbation de la convention pour la mise en œuvre du dispositif « petits déjeuners » pour l'année scolaire 2026/2027.~~ **Retiré de l'ordre du jour**

9. Finances :

- 9.1.** Appel de contribution 2026 au Fonds d'Aide Financière Individuelle du Conseil Départemental de l'Orne
- 9.2.** Subvention exceptionnelle à la Protection Civile pour les sinistrés des incendies en Gironde
- 9.3.** ~~Approbation de la proposition de bail de l'entreprise IEL pour l'installation d'une centrale photovoltaïque au lieu-dit « Le Bignon » – Le Theil sur Huisne~~
Retiré de l'ordre du jour
- 9.4.** Convention de financement des travaux de restauration de la toiture du lavoir de Mâle
- 9.5.** Décision modificative n° 3 – Budget primitif 2026 de la Commune
- 9.6.** Décision modificative n° 1 – Budget primitif 2026 du budget annexe « lotissement du Cormier »

10. Eau :

- 10.1.** Approbation de la modification du siège social du SIAEP du Bassin de l'Huisne
- 10.2.** Approbation de la mise à disposition des locaux administratifs pour le SIAEP du Bassin de l'Huisne

11. Voirie :

- 11.1.** Aliénation d'une partie du chemin rural des Bégaudières à Mâle

12. Personnel :

- 12.1.** Approbation de la convention avec le Centre de Gestion de l'Orne pour le renouvellement du marché des assurances pour le personnel,
- 12.2.** Création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet,
- 12.3.** Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet,
- 12.4.** Mise à jour du tableau des effectifs

13. Informations diverses

14. Questions diverses

Retrait de deux points de l'ordre du jour

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'il y a lieu de retirer deux points inscrits à l'ordre du jour :

Point 8-1 – Convention « Petits-déjeuners »

Monsieur le Maire rappelle que ce dispositif avait été mis en place dans les écoles afin de permettre à tous les enfants de bénéficier d'un petit-déjeuner. L'État a notifié à la commune qu'elle n'était désormais plus éligible aux aides prévues dans le cadre de ce dispositif. Monsieur le Maire regrette vivement cette décision et il déplore également que la Commune n'ait été informée de cette décision qu'à la rentrée scolaire.

En conséquence, ce point est retiré de l'ordre du jour.

Point 9-3 – Bail pour l'installation d'une centrale photovoltaïque au lieu-dit « Le Bignon »

Monsieur le Maire indique que, suite à la réception de nouveaux éléments financiers transmis par la société IEL, une nouvelle consultation des services des Domaines est actuellement en cours.

En conséquence, l'examen de ce point est reporté à la réunion du Conseil municipal prévue au mois d'octobre.

1. Désignation d'un secrétaire de séance :

M. Debray a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

2. Approbation du Procès-Verbal du Conseil municipal du 30 juin 2026

Le Procès-Verbal du Conseil municipal du 30 juin 2026 est adopté à l'unanimité.

3. Assainissement :

Intervention de la SAUR pour la présentation du Rapport Annuel du Déléataire (RAD) 2025 du réseau collectif des eaux usées

Le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services. Lorsque la gestion d'un service public est concédée, y compris dans le cas prévu de l'article L 1121-4, ce rapport permet en outre aux autres concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Le RAD vise donc à permettre au Conseil municipal d'exercer son contrôle sur l'exécution de la délégation de service public pour l'année précédente.

M. Vincent GIBOURDEL, Responsable du territoire Orne-Seine de la SAUR et M. Romaric DI DIO, Responsable du secteur Orne de la SAUR, ont présenté le Rapport Annuel des Délégations de l'année 2025.

3.1. Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité de Service (RPQS) 2025 du réseau collectif des eaux usées

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours. Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif, de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération, de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr et de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

4. Gouvernance :

4.1. *Élection des Maires délégués*

À la suite du renouvellement du Conseil municipal de la commune nouvelle de Val-au-Perche et de l'élection du Maire et des Adjoints, Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été envisagé de ne pas reconduire les fonctions de maires délégués.

Toutefois, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la suppression des communes déléguées et des fonctions de maires délégués ne peuvent intervenir qu'après l'élection d'un maire délégué pour chacune des Communes concernées. En effet, chaque maire délégué doit être consulté et rendre un avis préalablement à la décision du Conseil municipal portant suppression des communes déléguées et des fonctions de maires délégués.

Monsieur le Maire a invité les membres du Conseil municipal a procédé à un vote à bulletin secret. Mme Semely et M. Erb ont été désignés assesseurs, M. Debray a été désigné secrétaire.

Suite au vote à bulletin secret, sont élus maires délégués :

- M. Jean-Paul ANDRÉ, Maire délégué de Gémages,
- M. Jean-Paul ANDRÉ, Maire délégué de L'Hermitière,
- M. Sébastien THIROUARD, Maire délégué du Theil-sur-Huisne,
- M. Michel LLORENS, Maire délégué de Mâle,
- Mme Lyliane MOUSSET, Maire déléguée de La Rouge
- Mme Lyliane MOUSSET Maire déléguée de Saint-Agnan-sur-Erre.

4.2. *Communication des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le Conseil municipal*

- n° 2026-015 : location du local éphémère du 9 au 15 novembre 2026 et du 14 au 20 décembre 2026 pour un montant de 140,00 €,
- n° 2026-016 : adhésion pour l'année 2026 au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) : 350,00 €,
- n° 2026-017 : vente d'un camion Iveco : 4 600,00 €,
- n° 2026-018 : adhésion pour l'année 2026 à l'Association Française du Conseil des Communes et des Régions d'Europe (AFCCRE) : 368,00 €,
- n° 2026-019 : location du local éphémère du 7 au 13 décembre 2026 pour un montant de 70,00 €,
- n° 2026-020 : cession d'une porte vitrée pour un montant de 70,00 €,
- n° 2026-021 : mise à disposition d'une salle de la mairie déléguée de Mâle pour un atelier couture.

5. Habitat :

5.1. *Approbation du prix de vente du terrain situé 27, avenue des Loges pour un projet de construction de logements sociaux par le promoteur Nexity.*

Monsieur le Maire indique, que suite à divers échanges avec le bailleur social Orne Habitat, visant à pallier le manque de logements consécutif au projet de démolition de 20 logements sociaux à la résidence de la Chesnaie, au Theil-au-Huisne, ainsi qu'à répondre à une demande de logements qui ne cesse de s'accroître, un promoteur retenu par Orne Habitat a proposé d'acquérir auprès de la Commune le terrain cadastré section AD n° 297, situé avenue des Loges, en vue de la réalisation d'un programme de 42 logements. Les services de la Direction de l'immobilier de l'État (anciennement les Domaines) ont été sollicités afin de procéder à l'évaluation de ce terrain.

Le promoteur Nexity propose de signer, dans les meilleurs délais, une promesse de vente d'une durée de validité de 17 mois, prorogeable de 6 mois. Cette promesse serait conclue sous réserve de l'accord du comité d'engagement du groupe Nexity et de la réalisation des conditions suspensives habituelles, notamment :

- l'obtention d'un permis de construire exprès, devenu définitif, autorisant la réalisation du projet décrit ci-dessus ;
- l'obtention d'une étude géotechnique confirmant la possibilité de réaliser le projet au moyen de fondations superficielles, sans nécessité de prévoir des ouvrages de protection contre l'eau ;
- l'obtention d'un audit environnemental confirmant l'absence de pollution du site ;
- la régularisation d'un contrat de réservation avec un bailleur social portant sur la totalité des logements sociaux prévus dans le projet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'approuver le principe de la vente du terrain cadastré section AD n° 297 d'un montant total de 154 972.00 € TTC pour une superficie d'environ 9 646 m², sous réserve de la réalisation des conditions précitées, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente chez un notaire et tout autre document relatif à ce dossier.

Tous les frais relatifs à ce dossier seront à la charge de l'acheteur (bornage, études, viabilisation, ...).

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à faire un retour sur leurs remarques par rapport à ce programme de logements, afin d'interroger le promoteur sur les différents points techniques qui pourraient être abordés (panneaux solaires, palier de logements sociaux, branchement d'assainissement individuel, récupérateur d'eau de pluie pour arrosage...).

Le promoteur Nexity viendra présenter son projet à l'équipe municipale par la suite.

6. Mobilité :

6.1. *Approbation de la convention avec SNCF « Gares et Connexions » pour la réouverture de l'espace Voyageurs de la gare Le Theil-La Rouge*

Avant de passer la parole à M. Erb, Monsieur le Maire tient à renouveler son désarroi face aux actes de vandalisme qui se multiplient sur le territoire communal, notamment sur le bâtiment de la gare. Il indique que les caméras de vidéoprotection ont permis d'identifier les auteurs de ces dégradations. Il regrette toutefois qu'aucune mesure ne soit, à ce jour, prise par les services concernés pour sanctionner à terme ces actes de vandalisme. Afin de renforcer l'effet dissuasif du dispositif, une réflexion est engagée sur la possibilité d'installer des panneaux supplémentaires signalant la présence de caméras de vidéoprotection de manière plus visible.

M. Erb, Adjoint au Maire en charge de la Mobilité, rappelle au Conseil municipal que dans le cadre de l'amélioration de l'accueil des voyageurs, la commune de Val-au-Perche a sollicité la SNCF « Gares et Connexions » afin de s'associer et permettre la réouverture de l'espace Voyageurs de la gare Le Theil-La Rouge.

Cette réouverture a pour objectif de permettre aux usagers du train de bénéficier d'un espace d'attente, notamment pour s'abriter en cas d'intempéries. Seule, la salle d'attente du bâtiment sera accessible au public, selon des horaires définis d'un commun accord entre SNCF Gares & Connexions et la commune de Val-au-Perche. Afin de garantir la sécurité des lieux et de prévenir tout acte de vandalisme, il est proposé que la commune assure quotidiennement l'ouverture et la fermeture de la salle d'attente. L'entretien des locaux, notamment le ménage, sera assuré par une entreprise mandatée par SNCF Gares & Connexions.

Afin de formaliser ce partenariat, il est nécessaire de conclure une convention entre SNCF Gares & Connexions et la Commune. Mme Pelletier, Adjointe au Maire, indique qu'il faudrait modifier l'ouverture 7 jours sur 7 jours et non pas uniquement la semaine, ce qu'approuve Monsieur le Maire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout document s'y rapportant (avenants, etc...).

7. Éclairage public :

7.1. *Autorisation de signature des conventions relatives à la convention-cadre du 20 octobre 2021 avec le TE61*

Monsieur le Maire indique que depuis la signature de la convention-cadre avec le Territoire d'Énergie Orne (TE61) le 20 octobre 2021, chaque intervention portant sur la réparation ou le remplacement d'un candélabre sinistré ou défectueux doit faire l'objet d'une convention individuelle. Afin de simplifier les démarches administratives et de réduire les délais d'intervention, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions individuelles.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions individuelles prises en application de la convention-cadre du 20 octobre 2021, dans la limite d'un montant de 10 000 € HT par convention.

8. Restauration scolaire :

8.1. ~~Approbation de la convention pour la mise en œuvre du dispositif « petits déjeuners » pour l'année scolaire 2026/2027. Retiré de l'ordre du jour~~

9. Finances :

9.1. *Appel de contribution 2026 au Fonds d'Aide Financière Individuelle du Conseil Départemental de l'Orne*

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que le Conseil départemental de l'Orne a sollicité la commune pour participer au financement du Fonds d'Aide Financière Individuelle qui comprend le Fonds de Solidarité Logement (FSL) et le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ).

Concernant le FSL (aides au maintien des énergies, de l'eau et du téléphone), la contribution pourrait être de 0.70 € par habitant (population légale totale en 1^{er} janvier 2026 = 3 403 habitants), soit 2 382.10 €.

Concernant le FAJ (aides financières ponctuelles de subsistance, de logement, de formations, de permis de conduire...), la moyenne des contributions versées est fixée sur la base de 1.64 € par jeune (1 000 € étaient versés auparavant).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de participer au financement du Fonds d'Aide Financier Individuelle du Conseil Départemental de l'Orne comme suit :

- FSL : 0.70 €/habitant soit 0.70 €/habitant soit 2 382.10 €
- FAJ : forfait annuel de 1 000.00 €.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2026 de la Commune à l'article 657382

9.2. *Subvention exceptionnelle à l'Association des Maires de France en collaboration avec la Protection Civile pour les communes sinistrées par les incendies*

Mme Pelletier, Adjoint au Maire en charge des Finances, informe les membres du Conseil municipal qu'une démarche a été engagée par l'Association des Maires de France (AMF) en collaboration avec la Protection civile, visant à recueillir des dons financiers afin de venir en aide aux sinistrés des incendies qui ont ravagé plusieurs régions de la métropole, dont la Gironde.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil municipal d'apporter son soutien en attribuant une subvention exceptionnelle de 3 000,00 € à l'Association des Maires de France, au titre de l'aide d'urgence apportée aux populations sinistrées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de faire un don d'un montant de 3 000.00 € à l'Association des Maires de France (AMF Aides sinistrés), à qui il reviendra de reverser

ce don aux collectivités sinistrées et d'habiliter Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Les crédits nécessaires seront inscrits par décision modificative n° 3 au Budget Primitif 2026 de la Commune à l'article 65748.

9.3. ~~Approbation de la proposition de bail de l'entreprise IEL pour l'installation d'une centrale photovoltaïque au lieudit « Le Bignon » – Le Theil-sur-Huisne~~
Retiré de l'ordre du jour

9.4. *Convention de financement des travaux de restauration de la toiture du lavoir de Mâle avec l'association des Amis du Patrimoine de Mâle*

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du financement des travaux de restauration de la toiture du lavoir de Mâle, une convention doit être mise en place pour définir les conditions de versement de la subvention octroyée par l'association des Amis du Patrimoine de Mâle qui s'élève à 5 000.00 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention de financement ainsi que tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

9.5. *Décision modificative n° 3 – Budget primitif 2026 de la Commune*

Mme Pelletier, Adjointe au Maire chargée des Finances, informe le Conseil municipal qu'il convient de modifier par Décision Modificative, le Budget Primitif 2026 du budget principal de la Commune pour tenir compte :

- des travaux à réaliser au niveau du pont enjambant la voie SNCF situé rue de la Pêcherie (fonctionnement et investissement),
- du financement des travaux de câblage réalisés par Orange au lotissement du Cormier,
- de l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour venir en aide aux communes sinistrées par les incendies de cet été,
- de la notification de la dotation des aménités rurales et du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales,
- de la cession à Nexity du terrain situé 27 avenue des Loges au Theil-sur-Huisne,
- du rejet des demandes de DETR pour l'éclairage du stade Jacques Vallée et pour les travaux à réaliser dans l'église de L'Hermitière qu'il convient donc de mettre en suspens,
- de la notification d'une subvention de la Ligue de Football pour l'éclairage du Stade Jacques Vallée,
- de la notification d'une subvention DETR pour l'aménagement des abords de la salle Jean Beaudoux,
- de la notification d'une subvention au titre du Fonds Verts pour l'isolation des logements de L'Hermitière et du 61/62 rue de la Taille au Theil-sur-Huisne,
- des travaux à réaliser sur l'escalier desservant un logement à Saint-Agnan-sur-Erre,
- du remplacement du bandeau extérieur bois de la salle polyvalente de Mâle,
- de l'intervention sur les cloches des églises du Theil-sur-Huisne, de La Rouge et de Gémages,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser les transferts de crédits comme suit :

<u>section de fonctionnement</u>	<u>dépenses</u>	<u>recettes</u>	<u>Observations</u>
615221 Entretien bâtiments	153 975,00 €		Solde avant DM = 31 810 € (réserve)
615231 Entretien de voirie	7 600,00 €		Elagage voirie rue de la Pêcherie et réparation pont SNCF
65748 Subventions	3 000,00 €		Suivant délibération du Conseil municipal : 3 000 € pour le fonds de soutien direct aux communes sinistrées par les incendies de l'Association des Maires de France
748374 Dotations aménités rurales		742,00 €	Notification reçue le 21/08/2026 pour 37 742 € (prévu au BP : 37 000 €)
7392221 Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales	-7 470,00 €		Notification reçue le 21/08/2026 pour 12 530 € (prévu au BP : 20 000 €)
023 Virement à la section d'investissement	-156 363,00 €		Réduction autofinancement (solde avant DM = 363 825 €)
TOTAL	742,00 €	742,00 €	
<u>section d'investissement</u>	<u>dépenses</u>	<u>recettes</u>	<u>Observations</u>
024 Produits des cessions		154 972,00 €	Cession terrain 27, avenue des Loges à Nexity
276348 Avances aux budget annexes	7 340,00 €		Financement des travaux Orange du budget annexe "lotissement du Cormier"
13461 OP 2508 Eclairage stade Jacques Vallée		- 18 648,00 €	Rejet DETR éclairage du stade Jacques Vallée
1348 OP 2508 Eclairage stade Jacques Vallée		24 900,00 €	Notification Ligue de Foot éclairage du stade Jacques Vallée
13461 OP 2609 Eglise L'Hermitière		- 37 917,00 €	Rejet DETR église de L'Hermitière
2313 OP 2609 Eglise L'Hermitière	- 130 000,00 €		Mise en suspens du projet
13461 OP 2507 Aménagement extérieur salle Jean Beaudoux		- 13 359,00 €	Notification DETR abords salle Jean Beaudoux (prévu au BP : 66 793 € au lieu de 53 434 €)
13461 op 2402 Bâtiments 2024		10 719,00 €	Notification Fonds Vert isolation logement de L'Hermitière
13461 op 2402 Bâtiments 2024		43 476,00 €	Notification Fonds Vert isolation logements 61 et 62 rue de la Taille au Theil-sur-Huisne
1641 Emprunts en euros		- 108 520,00 €	Réduction du recours à l'emprunt (solde avant DM = 808 520 €, solde 700 000 € réalisé en début d'année)
2313 OP 2602 Bâtiments 2026	9 920,00 €		Restauration escalier extérieur logement Saint-Agnan (2 000 €), bandeau extérieur salle des fêtes de Mâle (4 200 €) et intervention sur les cloches des églises du Theil-sur-Huisne, de La Rouge et de Gémages (3 720 €)
2315 OP 2603 Voirie 2026	12 000,00 €		Remplacement portique pont SNCF rue de la Pêcherie
021 Virement de la section de fonctionnement		- 156 363,00 €	Réduction autofinancement (solde avant DM = 363 825 €)
TOTAL	-100 740,00 €	-100 740,00 €	

9.6. Décision modificative n° 1 – Budget primitif 2026 du budget annexe « lotissement du Cormier »

Mme Pelletier, Adjointe au Maire chargée des Finances, informe le Conseil municipal qu'il convient de modifier par Décision Modificative, le Budget Primitif 2026 du budget annexe « lotissement du Cormier », pour tenir compte :

- du financement des travaux de câblage réalisés par Orange au lotissement du Cormier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser les transferts de crédits comme suit :

<u>section de fonctionnement</u>	<u>dépenses en HT</u>	<u>recettes en HT</u>	<u>Observations</u>
605 Travaux	7 340,00 €		Travaux non reportés mais réalisés en 2023
71355/042 Variation stock terrains aménagés		7 340,00 €	Intégration des travaux Orange au stock
TOTAL	7 340,00 €	7 340,00 €	
<u>section d'investissement</u>	<u>dépenses</u>	<u>recettes</u>	<u>Observations</u>
168742 Avances du budget principal		7 340,00 €	Régularisation financement des travaux Orange du budget annexe "lotissement du Cormier"
3555/040 Stock terrains aménagés	7 340,00 €		Intégration des travaux Orange au stock
TOTAL	7 340,00 €	7 340,00 €	

10. Eau :

10.1. Approbation de la modification du siège social du SIAEP du Bassin de l'Huisne

M. Lhéault, Adjoint au Maire et Président du SIAEP du Bassin de l'Huisne, rappelle au Conseil municipal que le siège du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Bassin de l'Huisne est actuellement situé à la mairie de Mâle. Pour des raisons d'organisation des réunions, de disponibilité de la nouvelle salle du Conseil municipal de Val-au-Perche, de proximité du secrétariat et de stockage des archives, le Conseil syndical, par courrier en date du 10 juillet 2026, propose au Conseil municipal de transférer le siège du SIAEP à la mairie de Val-au-Perche.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de valider le transfert du siège du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Bassin de l'Huisne à la mairie de Val-au-Perche

10.2. Approbation de la mise à disposition des locaux administratifs pour le SIAEP du Bassin de l'Huisne

M. Lhéault, Adjoint au Maire et Président du SIAEP du Bassin de l'Huisne, rappelle au Conseil municipal que la commune de Val-au-Perche consent à mettre à disposition du SIAEP les locaux nécessaires à son fonctionnement administratif.

Afin de formaliser cette mise à disposition et de définir précisément les modalités de participation du SIAEP aux différents frais liés à son installation et à son fonctionnement, il convient de réviser la convention d'occupation et de mise à disposition des locaux administratifs. Cette convention aura

notamment pour objet de préciser les modalités de participation du SIAEP du Bassin de l'Huisne aux frais de fonctionnement liés à son installation et à l'utilisation des locaux, notamment concernant la mise à disposition du copieur, l'électricité, le papier, les fournitures administratives et les autres charges de fonctionnement.

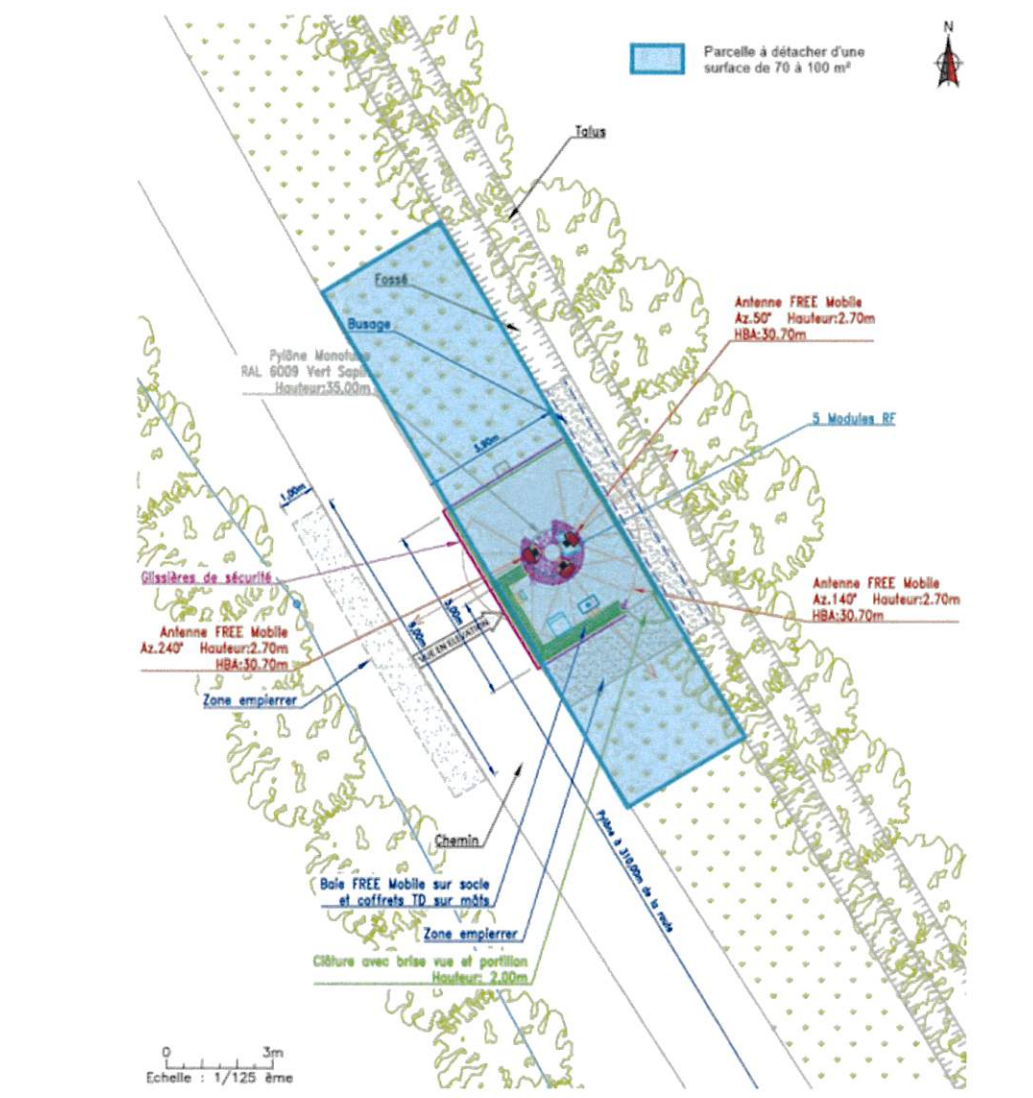
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'occupation et de mise à disposition des locaux administratifs au profit du SIAEP du Bassin de l'Huisne ainsi que tout document s'y rapportant (avenant...).

11. Voirie :

11.1. *Aliénation d'une partie du chemin rural des Bégaudières à Mâle*

La société « Cellnex driving telecom connectivity » souhaite acquérir le foncier sur lequel est implantée l'infrastructure téléphonique mobile d'On Tower France. L'acquisition de cette micro-parcelle consiste à détacher une surface d'environ 100 m² de part et d'autre de l'infrastructure existante selon le schéma ci-dessous. M. Lhérault, Adjoint au Maire en charge des Travaux indique au Conseil municipal que cette emprise n'a pas d'impact pour la circulation sur le chemin rural au vu de sa largeur à cet endroit.

Représentation schématique de la micro-parcelle



Lors de sa séance du 3 mars 2026, le Conseil municipal a, par délibération n° 2026-035, décidé de soumettre à enquête publique le projet d'aliénation de plusieurs chemins ruraux.

L'enquête publique n'ayant pas encore débuté, il est proposé au Conseil municipal d'ajouter à la liste des chemins concernés par cette procédure la partie du chemin des Bégaudières correspondant à l'emprise foncière sollicitée par Cellnex.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de modifier la délibération 2026-035 de la liste des chemins ruraux mis à l'enquête publique en vue de leur aliénation comme suit :

- Chemin situé à l'arrière du cimetière de Gémages,
- Une partie du chemin de la Sablière à Gémages,
- Chemin de la Seulerie (au nord de la Sablière) à Gémages,
- Chemins entre La Fosse et La Princerie à Gémages,
- Chemin de la Frelonnière à La Rouge,
- Une partie du chemin de la Petite Luptière à Mâle,
- Chemin de la Vannerie à La Jatière à Mâle,
- Une partie du chemin de la Vannerie à Mâle,

- Une partie du Chemin des Fricaudières à Mâle,
- ***Une partie du chemin des Bégaudières à Mâle***

12. Personnel :

12.1. ***Approbation de la convention avec le Centre de Gestion de l'Orne pour le renouvellement du marché pour les assurances du personnel***

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a décidé d'adhérer au contrat d'assurance RELYENS courtier, gestionnaire du contrat groupe et CNP assureur, par délibération 2023-075 du 19 juillet 2023 (fin du contrat le 31/12/2026).

Le Centre de Gestion de l'Orne a lancé une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour le compte des collectivités des contrats d'assurance statutaire auprès d'une entreprise d'assurance agréée garantissant les risques financiers encourus par les collectivités à l'égard de leurs personnels (agents CNRACL et/ou IRCANTEC).

Deux candidats ont répondu à la consultation. La commission d'appel d'offres du Centre de Gestion s'est réunie le 21/04/2026 et a retenu l'offre économiquement la plus avantageuse selon les critères d'attribution qui ont été définies dans le cahier des charges.

L'offre proposée est la suivante :

VAL AU PERCHE	CONTRAT GROUPE JUSQU'AU 31/12/2026 RELYENS		CONTRAT GROUPE RELYENS AU 01/01/2027	
	Agents CNRACL	Agents IRCANTEC	Agents CNRACL	Agents IRCANTEC
Taux actuel VAP	6,08%	1,15%		
Taux proposés au 01/01/2027			5,69%	1,10%
Franchise Maladie Ordinaire (MO)	15 j	10j	15 j	15 j
Franchise Accident du travail	10 j		10 j	
Charges patronales	25%	25%	25%	25%
Primes	totalité	totalité	totalité	totalité
Pas de carence en maternité, paternité et adoption				
Indemnités journalières remboursées	90%	90%	90%	100%

Cette baisse notable, rarement obtenue par les Centres de gestion, est le fruit d'une politique active d'accompagnement des collectivités pour réduire l'absentéisme et des efforts des collectivités en la matière.

Ces taux n'intègrent pas la rémunération du Centre de gestion au titre de la réalisation de la présente mission facultative dont le montant est défini comme suit :

- afin d'encourager les collectivités à établir un Document d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP), un taux de cotisation au titre de la gestion de 0.20 % de leur masse salariale sera appliqué aux collectivités remplissant leurs obligations en la matière à l'occasion du prochain marché d'assurance statutaire qui prendra effet le 1^{er} janvier 2027,
- pour les collectivités ne remplissant pas leurs obligations en matière du DUERP, le taux sera de 0.25 % de la masse salariale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter la proposition de l'assurance Relyens, contrat groupe du Centre de Gestion de l'Orne au 1^{er} janvier 2027 pour une durée de 4 ans, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

12.2. Création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'un agent administratif peut bénéficier d'un avancement de grade par promotion interne au cours de l'année 2026 et a reçu un avis favorable de la Commission Administrative Paritaire (CAP) compétente du Centre de Gestion.

Afin de pouvoir nommer sur le nouveau grade l'agent concerné, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de créer un poste de rédacteur à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2026,
- de charger Monsieur le Maire ou son représentant de prendre les arrêtés réglementaires et d'effectuer toutes démarches en découlant.

Le tableau des effectifs est modifié en conséquence.

12.3. Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet

Monsieur le Maire précise que suite à l'absence prolongée au poste d'un agent de restauration et afin de pouvoir recruter le nouvel agent par voie de mutation sur son grade, il est proposé au Conseil municipal :

- de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps complet,
- de charger Monsieur le Maire ou son représentant de prendre les arrêtés réglementaires et d'effectuer toutes démarches en découlant.

Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

Le poste de l'agent inapte sera supprimé ultérieurement après la prochaine expertise.

12.4. Mise à jour du tableau des effectifs.

Suite à ces différentes modifications, Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de mettre à jour le tableau des effectifs suivant les créations et suppression de poste abordées ci-dessus.

	Catégorie	Effectifs	Durée hebdomadaire de service ou autres
Emplois permanents			
FILIÈRE ADMINISTRATIVE			
Attaché	A	1	35.00
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	1	35,00
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	1	31,00
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	1	10.00

Rédacteur	B	2-3	35.00
Adjoint administratif territorial	C	1	35.00
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	1	35,00
TOTAL		8	
	Catégorie	Effectifs	Durée hebdomadaire de service ou autres
FILIÈRE TECHNIQUE			
Agent de maîtrise	C	1	35.00
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	5	35,00
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	1	30.50
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	3	35,00
Adjoint technique territorial	C	5 6	35,00
Adjoint technique territorial	C	1	33.50
Adjoint technique territorial	C	1	30.00
Adjoint technique territorial	C	1	13.34
Adjoint technique territorial	C	1	11.71
TOTAL		20	

Emplois permanents			
FILIÈRE POLICE MUNICIPALE	Catégorie	Effectifs	Durée hebdomadaire de service ou autres
Gardien brigadier	C	1	35.00
TOTAL		1	

13. Informations diverses

- Monsieur le Maire indique qu'un compromis de vente du lot n° 5 du lotissement Bensley a été signé.

Il informe le Conseil municipal que les dossiers de demande de DETR relatifs à l'éclairage sportif du stade Jacques Vallée et à la rénovation de l'église de L'Hermitière ont été refusés. Il précise toutefois que le dossier de demande de DETR concernant l'aménagement extérieur de la salle des fêtes Jean Beaudoux a été accepté : une subvention d'un montant de 53 434,08 €, représentant 20 % du montant des travaux prévus, a été accordée.

Il indique également que des travaux de sécurisation du réseau de basse tension seront réalisés au cours du second semestre 2026, au lieu-dit « Le Plessis », à Mâle, par le TE61.

Il informe par ailleurs le Conseil municipal qu'un recensement des mouvements de terrains liés à la sécheresse est actuellement en cours concernant les habitations et autres bâtiments de la Commune.

Il informe le Conseil municipal qu'une enquête publique est actuellement en cours concernant la construction d'un poulailler au lieudit « La Malsautière », du 3 septembre au 3 décembre 2026. Une seconde enquête publique se déroulera du 14 au 31 octobre 2026 concernant l'aliénation de chemins ruraux et le déclassement de voies communales.

Il indique également que la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) a été désignée. Les membres titulaires et suppléants recevront prochainement un courrier afin de les en informer.

Pour conclure, il indique qu'une réunion de l'équipe municipale aura lieu le 24 septembre 2026 à 19h00, à la salle de Gémages.

- M. Lhéroult, Adjoint au Maire en charge des Travaux, indique que la rue de la Fontaine a été entièrement refaite par la Communauté de Communes.

Il indique également que le ponton situé au stade du Pressoir a été restauré.

Enfin, il informe le Conseil municipal que le secteur de Val-au-Perche est toujours placé en « vigilance » concernant la ressource en eau.

- Mme Semely, Adjointe au Maire en charge des Seniors, indique que la Semaine Bleue aura lieu du 5 au 11 octobre 2026 : cette manifestation est destinée aux personnes âgées de plus de 65 ans.

Elle indique que le repas des Seniors de Gémages et de L'Hermitière aura lieu le dimanche 11 octobre 2026.

Le choix des colis de fin d'année a également été arrêté pour les administrés inscrits sur la liste électorale et âgés de plus de 70 ans au 31 décembre 2026.

Enfin, Mme Semely informe le Conseil municipal que la Commune organise, en partenariat avec l'ADMR, dans le cadre d'Octobre Rose, une marche de 6 kilomètres au départ de la salle polyvalente de L'Hermitière, le dimanche 18 octobre 2026.

- Mme Pelletier, Adjointe au Maire en charge des Finances, indique qu'une réunion concernant les porte-drapeaux aura lieu le mercredi 16 septembre à 18h00, à la mairie. Elle invite toutes les personnes intéressées par cette mission à participer à cette réunion.

Elle informe également le Conseil municipal qu'une préparation est en cours pour une projection au cinéma, le 10 novembre 2026, d'un film consacré à la Flamme de la Liberté. Les directeurs des écoles seront prochainement conviés à une réunion de préparation afin d'étudier l'intégration de ce sujet dans le programme scolaire.

- Mme Bruneau, Conseillère municipale déléguée en charge de la Jeunesse, fait un point sur l'organisation de la Teen Festi'Val, qui s'est malheureusement déroulée sous quelques épisodes pluvieux. Malgré ces conditions météorologiques, les jeunes étaient au rendez-vous et les retours du Conseil Municipal des Jeunes sont positifs.

Elle indique également que la préparation de la cérémonie des jeunes diplômés est en cours : celle-ci aura lieu le samedi 17 octobre 2026 à 17h00, à la salle Jean Beaudoux de Val-au-Perche. Monsieur le Maire évoque une difficulté concernant le recensement des jeunes diplômés en lien avec le lycée Robert Garnier de La Ferté Bernard. Mme Bruneau invite les conseillers municipaux qui connaissent des jeunes diplômés du lycée Robert Garnier à se faire connaître auprès de la mairie.

- M. Llorens, Adjoint au Maire en charge de la Culture, indique qu'une conférence de presse s'est déroulée en présence du Foyer Theillois et de la Compagnie du Théâtre afin de présenter la saison culturelle 2026/2027. De nombreuses manifestations sont prévues. Parmi les prochains rendez-vous figurent notamment le Septembre Musical, les Journées européennes du patrimoine, ainsi qu'une exposition consacrée au bâti percheron, organisée en collaboration avec le Parc Naturel Régional du Perche.

Enfin, M. Llorens précise que le bulletin municipal de fin d'année est actuellement en cours de rédaction.

- Mme Moulin, Adjointe au Maire en charge de la Restauration scolaire, rappelle les effectifs constatés à la rentrée scolaire 2026-2027.

Elle indique que le poste de cuisinier à Mâle est actuellement vacant. Un agent du Theil a été détaché à Mâle afin de pallier cette vacance et un avis de recrutement a été publié.

14. Questions diverses

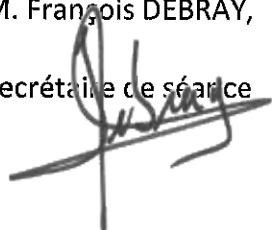
Néant

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance.

Fin de séance à 23h15.

M. François DEBRAY,

Secrétaire de séance



M. Sébastien THIROUARD,

Maire

